

Frontaliers

▣ Pourquoi se déclarer en Mairie si l'on est travailleur frontalier ?

Le montant de la compensation financière versée à la commune de Dingy-en Vuache est calculée en fonction du nombre de frontaliers qui résident sur notre territoire. Les fonds frontaliers sont nécessaires à la collectivité pour investir dans la création et l'entretien des équipements publics dont vous bénéficiez tous les jours, vous et votre famille.

Si vous êtes travailleur français ou européen avec une carte de travail , ou travailleur suisse , domicilié sur la commune de Dingy-en-Vuache ou encore travailleur avec la double nationalité suisse-française, pensez à vous faire recenser en en retournant le formulaire accompagnée d'une copie de votre carte de travail au secrétariat de Mairie (formulaire également disponible à l'accueil).

IMPORTANT : Le recensement n'a aucune influence sur votre fiscalité !!!!!

 [notice explicative.pdf](#) 230.38 KB

 [Formulaire frontalier.pdf](#) 114.34 Ko

□ **Affiliation à la CMU**

 [CPAM74_InformationFrontalier.pdf](#) 464.01 Ko